

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 1/16  
Version du 11-03-2025

## Rubrique 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TOSAINE (teneur en aromatique inférieure à 1%)  
Description du produit : Combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage  
Nom d'enregistrement : Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, cyclics, <2% aromatics  
No d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43  
(No CE) provisoire: 926-141-6  
UFI Q200-A0X7-5003-USRE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées

Emplois prévus : Liquide de combustion  
Usages identifiés : Utilisation en tant que carburant pour appareil mobile de chauffage  
Usages déconseillés : Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation de consommateur autre que celle indiquée ci-dessus.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LIGNE PLUS SA  
Adresse : 4, Rue Nicolas Appert – SYNERGIE PARK  
Code postale : 59260 - LEZENNES - FRANCE  
No du fournisseur (standard) : 03.28.80.04.00  
Courriel électronique: adv@ligne-plus.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison : 01.45.42.59.59 (ORFILA)

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 2/16  
Version du 11-03-2025

## Rubrique 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008

Classification CLP :

- Toxicité par aspiration : Catégorie 1
- H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Texte complet de phrases H, voir rubrique 16

### 2.2. Eléments d'étiquetage :

Selon le règlement (CE) 1272/2008



GHS08

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence :

- P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102 – Tenir hors de portée des enfants.
- P280 – Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 – NE PAS faire vomir.
- P405 – Garder sous clef
- P501 – Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale / régionale / nationale.

### 2.3. Autres dangers :

Danger physiques / chimiques :

- Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une inflammation.
- Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables.
- L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'inflammation.

Danger sur la santé :

- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Irritant pour la peau.
- Peut-être irritant pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Danger pour l'environnement :

- Pas de danger significatif.
- Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 3/16  
Version du 11-03-2025

## Rubrique 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances :

Ce produit est une substance.

Commentaire : Contient des hydrocarbures polycycliques aromatiques au maximum 1% identifiés hors de L'UE ; 64742-47-8, Distillats (pétrole), Désulfurés, léger. Ancien numéro EC 265-149-8. Pour le numéro d'enregistrement, voir le Paragraphe 1.1.

Nom	CAS	(CE) Provisoire	Enregistrement Reach	Concentration	Classification SGH / CLP
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, cyclics, <2% aromatics		926-141-6	01-2119456620-43	100%	Asp. Tox. 1 H304

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases et H

### 3.2. Mélanges :

Non Applicable.

## Rubrique 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours :

Inhalation :

- Amener la victime à l'air libre
- Garder tranquille
- En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
- Consulter un médecin si nécessaire

Contact avec la peau :

- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
- Consulter un médecin si nécessaire

Contact avec les yeux :

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières au moins pendant 15 minutes.
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion :

- Appeler immédiatement un médecin.
- NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche.
- Boire 1 ou 2 verres d'eau.

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 4/16  
Version du 11-03-2025

Conseils supplémentaires :

- Le secouriste doit se protéger (voir également rubrique 8)
- Consulter un médecin si nécessaire.
- Traiter de façon symptomatique.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :

- Peut irriter le système respiratoire. Toux. L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Contact avec la peau :

- Rougeur. Contact prolongés ou répétées avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux :

- Peut provoquer une irritation des yeux. Exposition répétée ou prolongée ulcération, inflammation, rougeur.

Ingestion :

- De plus petites quantités atteignant les poumons par avalement ou par vomissement peut provoquer un œdème du poumon ou une pneumonie. Danger d'aspiration en cas d'ingestion – peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 5/16  
Version du 11-03-2025

## Rubrique 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Des matières combustibles

Dangers spécifiques :

- La pression dans les emballages peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
- Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
- En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
- La distance de retour de flamme peut être considérable.
- La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
- En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : Oxydes de carbone.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 5.3. Conseils aux pompiers :

- Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.
- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter un équipement de protection individuel.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée.
- Ne pas jeter dans mes canalisations.

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 6/16  
Version du 11-03-2025

## Rubrique 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-scuristes

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement de la fuite et contre le vent. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. (Voir également Rubrique 8) Porter l'équipement de protection individuel requis.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Eviter le contact avec le produit déversé. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuel. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou jugement autorisé des secouristes. Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : Les gants en poly-acétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour les situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le porte de l'APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistant aux hydrocarbures est recommandé. Remarque : Les gant en poly-acétate de Vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour les situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatiques.

S'assurer que les procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Déversement terrestre :** Eliminer toute source d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, pas d'étincelle ou de flamme dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. N'utiliser que de l'équipement antidiéflagrant. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser les outils propres ne produisant pas d'étincelle pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable, ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs.

**Déversements importants :** La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs mais risque de ne pas empêcher les inflammations dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau :** stopper la fuite, si cela peut se faire sans risque. Eliminer de la surface, par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés.

Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 7/16  
Version du 11-03-2025

## 6.4. Références à d'autres sections

Voir également les rubriques 8 et 13

### **Rubrique 7      MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### 7.1.1. Manipulation

Mettre à disposition des informations, instructions et des mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Porter un équipement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Ne pas percer le bidon vide ou le brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Assurer une ventilation adéquate. Toujours remettre le bouchon après utilisation. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Prendre toute précaution pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles. (voir Rubrique 10).

##### 7.1.2. Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure à utiliser dans un endroit équipé d'une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les bidons bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un bac de rétention (ERP). Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**Température de chargement / déchargement :** Ambiante

**Température de transport :** Ambiante

**Accumulateur de charges statiques :** Ce produit accumule l'électricité statique.

**Température de stockage :** Ambiante

**Pression de stockage :** Ambiante

**Récipient / Emballage adaptés :** Emballage perdu, bidon de 20 litres.

**Matériaux et revêtements adaptés :** Acier au carbone ; Acier inoxydable ; Polyéthylène ; Polypropylène ; Polyester ; Teflon.

**Matériaux et revêtements non adaptés :** Caoutchouc naturel ; Caoutchouc butyl ; Polystyrène ; Ethylène propylène-diène monomère (EPDM).

#### 7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'utilisation particulière autre que celle de combustible liquide d'appareil mobile de chauffage

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 8/16  
Version du 11-03-2025

## Rubrique 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, cyclics, <2% aromatics		
UE	Notes	500 (8h FIN/htp 2011)

#### Limite d'exposition

##### 8.1.1 Valeurs limites d'exposition :

Valeurs limites d'expositions (note : Les valeurs limites ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	% Limite / Standard	
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, cyclics, <2% aromatics	Vapeur	VLE	500 (8h FIN/htp 2011)

Note :

Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

Procédures recommandées de contrôle :

- Mesure de la concentration dans l'air SFS-EN 689, SFS-3861
- Contrôle et mesure de l'exposition individuelle

DNEL/DMEL : Non applicable

PNEC : Aucune donnée disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaire varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager :

- Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient jamais dépassées.
- Utiliser un équipement de ventilation antidiéflagrant.

#### 8.2.2. Protection individuelle :

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation.

##### 8.2.2.1. Mesures d'hygiène du travail

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 9/16  
Version du 11-03-2025

## 8.2.2.2. Spécification détaillée des équipements de protection

### Protection respiratoire :

Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat de protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant – Matériel à filtre de type A. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN143 et 141 sur les filtres.

Appareils de protection respiratoire isolant à tuyau à air comprimé (EN 137)

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

### Protection des mains :

Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment :

Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, les normes CEN EN420 et EN374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants. Temps de pénétration > 240 Classe 5.

### Protection des yeux :

Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunette de sécurité à écrans latéraux est recommandé (EN 166).

### Protection de la peau et du corps :

Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment :

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé (tablier).

### Protection contre les dangers thermiques :

- N'est pas exigée dans les conditions normales
- Utiliser un équipement spécialisé

### Protection d'ordre technique :

- Assurer la ventilation adéquate
- Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée
- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des poste de travail.
- Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques)
- Prendre les mesures de précaution adéquates telles que la mise à la terre et raccord électriques ou atmosphères inertes.
- Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements et dispersions et les expositions : voir Rubrique 7

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 10/16  
Version du 11-03-2025

## 3.2.3. Mesures d'ordre environnemental :

- Ne pas déverser dans les eaux de surface, dans les égouts.
- Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

Voir les rubriques 6, 7, 12 et 13

## Rubrique 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur indiqué en rubrique 1.**

### 9.1. Informations sur les propriétés chimiques essentielles :

Aspect	:	Liquide, clair et limpide à 20 °C
Couleur	:	Saybolt supérieur à + 30
Odeur	:	Odeur faible, type hydrocarbure, teneur en aromatique < 1%
Seuil olfactif	:	N/D
pH	:	NA
Vitesse d'évaporation relative	:	Données non disponibles
Point fusion /Point de congélation	:	<-20°C (ASTM D5950)
Point de congélation	:	Données non disponibles
Point/intervalle d'ébullition	:	175-280 °C (EN ISO 3405)
Point éclair	:	> 61° (EN ISO 2719)
Taux d'évaporation	:	Léger
Inflammabilité	:	N/D
Limite d'explosivité	:	LEL 0.6 vol % (estimation) UEL 7 vol % (estimation)
Pression de vapeur	:	(à 20 °C) 0.02 kPa (estimation)
Densité de vapeur (Air =1)	:	>3
Densité relative	:	0, 77 à 0.87 (ISO 12185)
Solubilité dans l'eau	:	environ 10mg/L
(Coefficient de répartition n-octanol/eau)	:	3-6
Température d'auto-inflammation	:	> 200°C (estimation)
Température de décomposition	:	N/D
Viscosité cinématique (40 °C)	:	< 2 mm2/s (ADTM D7042)
Limites explosives	:	L.E.L. – U.E.L. : 06 à 7 vol% (estimation)
Propriétés comburantes	:	N/A
Propriétés explosives	:	N/A

### AUTRES INFORMATIONS

Distillation : point initial	:	> 175 °C
Point final	:	< 280 °C
Viscosité cinématique (25 °C)	:	< 3 mm2/s
Teneur en soufre	:	< 5mg/kg
Teneur en benzène	:	< 0,1 % m/m
Teneur en aromatique	:	< 1,0 % m/m
Corrosion à la lame de cuivre	:	< 1b
Point d'écoulement	:	< - 15°C
Tension de surface	:	24 -26 mN/m (à 25°C) (Wilhelmy plate)

Masse volumique	:	800Kg/m3 (0,8 Kg/L)
Log Pow	:	N/D
Propriétés oxydantes	:	N/D

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 11/16  
Version du 11-03-2025

Poids moléculaire : 178 g/mol (calculé)  
Hygroscopique : N/A  
Coefficient de dilatation thermique : N/D

## Rubrique 10 STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. Réactivité :** Voir sous-rubriques ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique :** Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

**10.3 Possibilité de réaction dangereuse :** Ne devrait pas se produire

**10.4. Conditions à éviter :** Eviter chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles :** Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition**

**Dangereux :**

- La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
- En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme des oxydes de carbone. (Voir Rubrique 7).

## Rubrique 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**11.1.1. Substances**

<b>Hydrocarbons, n-alkane, isoalkanes, cyclics, &lt; 2% aromatics</b>	
DL50/orale/rat	>5000 mg/kg (OECD 401)
DL50/cutanée/rat	>2000 mg/kg (OECD 402)
DL50/cutanée/lapin	>3160 mg/kg (OECD 402)
DL50/inhalatoire/4h/rat	>4950mg/m3(OECD 403)

**Toxicité aigüe**

- Non classifié (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Danger par aspiration :**

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Ingestion :**

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Corrosion cutanée / irritation cutanée :**

- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Méthode d'essai : OECD 405, OCDE ligne directrice 404, pH non applicable

**Lésions oculaires graves / irritations oculaires :**

- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- pH non applicable

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 12/16  
Version du 11-03-2025

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

### Exposition unique :

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

### Exposition répétée :

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Méthodes d'essai : OECD 408, 413, 422

### **Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Méthodes d'essai : OECD 471 473 474 476 478 479

### **Cancérogénicité :**

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Méthodes d'essai : OECD 453

### **Toxicité sur la reproduction :**

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Méthodes d'essai : OECD 421 et 414

## 11.1.2. Mélanges

N/A

## Rubrique 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

### 12.1 Toxicité :

Effets éco-toxicologiques :

- La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité

#### **Hydrocarbons, n-alkane, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**

CE50/Daphnies 1	>1000 mg/l (OECD 202)
ErC50 (algues)	>1000 mg/l (OECD 201)
NOEC chronique poisson	0.173 mg/l QSAR
NOEC chronique crustacé	1.22 mg/l QSAR
NOEC (informations additionnelles)	LL50, poisson, aigu, systémique : > 1000mg/l (24 heures, OECD 203)
LL50, poisson, aigu, systémique	> 1000mg/l (24 heures, OECD 203)

### 12.2. Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable (OECD306, OECD 301F))

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : 3-6

### 12.4. Mobilité dans le sol : Le produit s'évapore lentement

Tension de surface : 23-28 mN/m (à 25 °C, Wilhelmy plate)

Absorption / désorption : Absorbé par le sol. Log Kow >3, anaérobie : décomposition lente

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

TOSAINE  
Révision 02

Page 13/16  
Version du 11-03-2025

## 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)
- Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'est pas identifiée comme substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères définis par les règlements européens applicables, notamment le règlement CE 1907/2006 (REACH).

## 12.7. Autres effets néfastes :

- LL50, poisson, acut, systemic: >1000 mg/l  
(24 heures, OECD 203)
- Nocif pour les oiseaux
- Nocif pour les plantes

## Rubrique 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**Code de déchet européen : 08 XX XX**

### Déchets de résidus / produits non utilisés :

- Dans la mesure du possible, le recyclage et préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
- Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé

### Emballages contaminés :

Les bidons vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur  
Code déchet : 15 01 10\* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

NOTE : ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant de déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Mise en garde concernant les emballages vides : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un reconditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROUER OU EXPOSER DE TELS RECIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ETINCELLES, A L'ELECTRICITE STATIQUE

## Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 14/16  
Version du 11-03-2025

OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAINER DES BLESSURES OU LA MORT.

### Rubrique 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (ADR/RID)** : Non réglementé pour le transport terrestre.

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)** : Non réglementé pour le transport VNI.

**MER (IMDG)** : Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG.

**AIR (IATA)** : Non réglementé pour le transport aérien.

**Groupe d'emballage** : Non applicable

#### Danger pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciales : Non applicable

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom IBC du produit : Iso- and Cyclo-alkanes (C12+)

Type de bateau : Type 3

Catégorie de pollution : Y

### Rubrique 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### STATUT REGLEMENTAIRES ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Conforme aux exigences nationales / régionales suivantes en matière d'inventaire chimique :  
IECSC, PICCS, ENCS, DSL, AICS, KECI, TSCA

#### 15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou aux mélanges en matière de sécurité, de santé, d'environnement

##### 15.1.1 Réglementations européennes

Restriction d'utilisation : Les restrictions suivantes sont applicables conformément à l'annexe XVII de la réglementation REACH (EC) n°1907/2006

3. Substance liquides ou mélanges sont considérés comme dangereux conformément à la Directive 199/45/EC ou remplissent aucun des critères des classes de danger indiqués dans l'annexe I de la réglementation EC n°1272/2008	KLA D70- Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2%aromatics
3.b Substances ou mélanges remplissant aucun des critères des classes de danger indiqués dans l'annexe I de la réglementation EC n°1272/2008 : Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	KLA D70- Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2%aromatics

# Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 15/16  
Version du 11-03-2025

Le KLA D70 ne contient pas de substance faisant partie de la liste candidate de la réglementation REACH  
Le KLA D70 ne contient pas de substance faisant partie de l'annexe XIV de la réglementation REACH

Prescriptions concernant l'emballage :

- Fermeture de sécurité pour les enfants (EN862)
- Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683)

## 15.1.2 Directives nationales

Lois et Réglementation nationales :

- Maladies à caractère professionnel : no 601
- Maladies professionnelles : no 84
- Installations classées, sites enregistrés et autorisés : 1433, 1434

## 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Information REACH : une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances qui composent ce produit ou pour le produit lui-même.

## Rubrique 16

## AUTRES INFORMATIONS

REFERENCES : Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes : résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseurs, dossiers produits du CONCAWE, publication d'autres associations industrielles tels que le consortium européen REACH des solvant hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program et d'autre sources de façon appropriées.

Acronymes	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non Etabli
AICS	Inventaire Australien des Substances Chimiques
DSL	Domestic Substance List (CANADA)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ENCS	Existing and new chemical substances (inventaire japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existentes
NDSL	Non-domestic substances list
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques
VLE	Valeur limite d'exposition
VME	Valeur moyenne d'exposition
TSCA	Toxic Substances Control Act

## LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT

Tox. Asp. 1 : Danger par aspiration, catégorie de danger 1

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.

## LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE :

Fiche de données de sécurité mise à jour conformément aux dispositions de l'annexe 2 de REACH (règlement CE n° 453/2010).

## Fiche de données de Sécurité

Produit :  
FDS N°DL2013

**TOSAINE**  
Révision 02

Page 16/16  
Version du 11-03-2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux recommandations de la Communauté Européenne et de la réglementation française.

Se rapprocher de la filiale locale pour son adaptation aux exigences nationales spécifiques.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les préconisations liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.